

Compte-rendu du Conseil municipal du 25 février 2009.

Présents : Tous les conseillers sauf Madame Odile CAILLIAU qui a donné procuration à M. le Maire, Mme Laëtitia DEFEVER qui a donné pouvoir à M. Truant, Mr. Dubois, secrétaire de mairie.

Le PV du conseil du 17 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

1°) Participation des familles aux centres d'accueil et de loisirs de Pâques et d'été:

La participation des familles au fonctionnement des centres d'été et de Pâques est déterminée compte tenu des prix l'année précédente, mais aussi de l'évolution du coût de la vie (augmentation de 2 % pratiquée).

Pour 2009, la participation familiale est la suivante :

Pâques (du lundi 20 avril au jeudi 30 avril 2009):

- 1 enfant : 24€ (au lieu de 23,50€ en 2008),
- 2 enfants : 34,70€ (34€ en 2008),
- 3 enfants : 45€ (44€ en 2008),
- + 9,50€ à partir du 4^e enfant d'une même famille (inchangé)
- Repas 2,75€ (2,70€ en 2008).

JUILLET (du lundi 6 au vendredi 31 juillet).

- 1 enfant : 48,70€ (au lieu de 47,70€ en 2008),
- 2 enfants : 69,90€ (68,50€ en 2008),
- 3 enfants : 93,20€ (91,35€ en 2008),
- + 20,80€ à partir du 4^e enfant d'une même famille (inchangé)
- Enfant domicilié hors de la commune 81€ (79€ en 2008),
- Repas 2,75€ (2,70€ en 2008).

Août (du lundi 3 au vendredi 21 août 2009).

- 1 enfant : 36,50€ (au lieu de 35,80€ en 2008),
- 2 enfants : 52,40€ (51,40€ en 2008),
- 3 enfants : 69,90€ (68,50€ en 2008),
- + 15,60€ à partir du 4^e enfant d'une même famille (inchangé),
- Enfant domicilié hors de la commune 61,20€ (60€ en 2008),
- Repas 2,75€ (2,70€ en 2008).

Pour un enfant fréquentant le centre pendant un mois et prenant tous ses repas à la cantine, l'augmentation globale sera de 2,00€ par rapport à 2008.

2°) Extension de la garderie-vacances:

Il est proposé une extension de la garderie pendant les vacances scolaires, le matin de 8h à 9 h et de 17 h à 18 h le soir. Comparativement au prix pratiqué pour la garderie périscolaire, le prix de la vacation est fixé à 1€ pour 1 heure e par enfant.

3°) Fixation des rémunérations des animateurs des différents centres aérés.

Ayant entendu, l'exposé de M. le Maire, le conseil Municipal fixe la rémunération des animateurs du centre aéré selon les indices suivants :

Directeur : Indice Brut 612, Indice majoré 514,
Directeur Adjoint : Indice brut 427, indice majoré 379,
Animateur diplômé : Indice brut 379, indice majoré 349,
Animateur non diplômé : indice brut 293, indice majoré 287.

4°) Fermeture d'une classe à l'école Joseph LEPRETRE

M. le Maire informe avoir reçu de l'inspection académique la décision d'une fermeture de classe à l'école primaire.

Monsieur BLEJA, Directeur de l'école explique que les effectifs sont en constante baisse depuis plusieurs années. Pour la rentrée prochaine, 153 élèves ont été recensés, un effectif de 158 élèves était nécessaire pour maintenir le poste ouvert.

Les diverses alternatives sont évoquées pour éviter la fermeture de classe. Il est confirmé que l'école accueillera pour la rentrée prochaine les enfants de deux ans.

Une entrevue est prévue avec l'inspecteur départemental entre les parents d'élèves, la municipalité, le directeur d'école.

Une action va être proposée avec les parents d'élèves, la municipalité pour s'opposer à la fermeture de cette classe. Monsieur le Député et Madame la Sénatrice à qui Monsieur le Maire a adressé un courrier pour obtenir leur soutien ont pris en compte notre requête.

5°) Affiliation au comité USEP.

Le conseil municipal accepte l'adhésion au comité USEP et décide d'inscrire au budget de l'année en cours la somme de 108€ correspondant à l'inscription de 36 enfants.

6°) Raccordement électrique : dispositif SRU – UH.

Monsieur le maire informe avoir reçu en mairie un courrier émanant d'ERDF sollicitant une vigilance accrue sur toutes les nouvelles demandes d'autorisations d'urbanisme (AU).

Une convention de partenariat est acceptée entre ERDF et les services municipaux.

7°) Rétrocession de terrain A 775 - Succession M. Raymond BECQUART.

M. le Maire informe le conseil municipal que Maître BEYER, Notaire à FOUESNANT (29), a transmis par courrier daté du 22 janvier l'accord des héritiers de Monsieur BECQUART sur la rétrocession à la commune la parcelle A 775 d'une contenance de 1245 m², moyennant l'euro symbolique.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

8°) ADSL / groupement de commandes – Pays des moulins de Flandre.

L'état a décidé dans un premier temps de subventionner les lignes non raccordées à l'ADSL à hauteur de 1400€ par ligne. A Bierne, seules 4 lignes ne seraient pas raccordées, l'investissement de 20.000€ pour raccorder ces 4 lignes subventionnées à hauteur de 5600€ ne paraît pas être un investissement raisonnable, d'autant plus que l'état s'est engagé à équiper tous les foyers en haut débit d'ici à 2012 (information fournie par Monsieur le député de la 14^e circonscription).

9°) Médecine du travail.

Monsieur le Maire est autorisé à passer une convention avec le Centre de gestion du Nord relative à la médecine préventive du Travail.

10°) Marché aux fleurs.

Le marché a été attribué après appel d'offres à l'entreprise POUGET Jean Yves, horticulteur de WORMHOUT.

11°) Forfait fournitures scolaires.

Le forfait fournitures scolaires par enfant passe pour l'année 2009 de 26€ à 26,50€ (soit une augmentation de 2 %).

12°) Projet de Construction de classes à l'école Joseph LEPRETRE.

M. le Maire après avoir exprimé ses inquiétudes sur le devenir du Budget en 2010, ne sachant pas encore comment sera compensée la TPU, demande à la commission travaux de continuer sa réflexion sur le dossier de construction. La décision finale sera prise lorsque nous aurons la certitude que les finances de la commune le permettront.

13°) Informations diverses.

Une enquête publique relative au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du delta de l'Aa (SAGE) est en cours du 9 février au 10 mars 2009.

Une délibération est prise pour encaisser un chèque de 421,54 € en dédommagement d'un sinistre causé le 13 octobre 2008.

Suite au changement du prestataire informatique, il a été constaté que des cotisations étaient indûment versées aux ASSEDIC. Une restitution de ces sommes sur les 3 derniers exercices pour un montant de 9000€ a été sollicitée auprès de cet organisme.

14°) Tour de Table.

M. BLEJA, informe le conseil municipal de la nécessité de faire un appel d'offres pour les classes de neige 2010. Il demande l'autorisation au conseil municipal d'utiliser la somme réservée à la remise des prix pour remplacer le matériel informatique devenu obsolète. Le conseil municipal accepte.

M. DEBRUYNE, a fait un point sur l'avancement de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

M. DEHAENE fait le compte-rendu de la première réunion de travail sur les problèmes de sécurité routière du village.

Madame BODDAERT prépare le voyage des aînés et nous informe que 57 enfants ont participé à la séance de cinéma. La fréquentation de la petite récré est toujours aussi appréciée et le nombre de parents et enfants ne cesse d'augmenter.

M. FOULON prévoit très prochainement une réunion de la Commission jeunes afin de connaître leurs projets pour 2009.

Monsieur LESCIEUX a rencontré le Major Beurain de la commission de sécurité de l'arrondissement de DUNKERQUE pour lui soumettre le projet d'aménagement du local où on entrepose le matériel dans la salle de sports. Les contraintes réglementaires pour la sécurité des personnes étant draconiennes, nous incitent à reconsidérer le projet.